

ARRÊTÉ N°1042

Limites d'agglomération de la ville de Vienne

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 90.1060 du 29/11/1990 et la circulaire de 13/12/1990,

Vu l'article R110.2 et R411.2 du code de la route,

Vu les délibérations du 29 mars 2004 et du 04 avril 2005 sur la réorganisation de la voirie communale,

Vu la volonté de modifier la limite d'agglomération sur la route nationale 7,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Les limites d'agglomération sont fixées d'après le tableau suivant :

N°	Routes	Limite d'Agglomération	
		Type	Définition
544001	Route de Lèveau - RD 123	Entrée/Sortie	Intersection avec la rue de la Sévenne et le chemin de Massier
544002	Chemin du Boucon	Entrée/Sortie	Intersection avec la Route de Lèveau - RD 123
544003	Chemin de Gravier Rouge	Entrée/Sortie	Intersection avec le Chemin des Grandes Vignes
544004	Chemin de la Réglane	Entrée/Sortie	Intersection avec le Chemin des Bœufs
544005	Chemin des Guillemottes	Entrée/Sortie	Intersection avec le Chemin du Bois du Loup
544006	RD 75	Entrée/Sortie	Intersection avec le Chemin des Bœufs

544007	RD 502	Entrée/Sortie	Intersection avec la RD 41a (Montée de Charlemagne) et la RD 75
544008	RD 41a (Montée de Charlemagne)	Entrée/Sortie	Intersection avec la RD 41a et la RD 41
544009	Chemin de Durandal	Entrée/Sortie	Intersection avec le Chemin de la Ravat
544010	Route Alfred de Terrebasse	Entrée/Sortie	Intersection avec le Chemin de l'Olfan
544011	Chemin des Aqueducs - RD 41	Entrée/Sortie	Intersection avec la RD 41 j
544012	RD 41	Entrée/Sortie	Intersection avec la Montée de Malissol
544013	RN 7	Entrée/Sortie	Intersection avec la limite de commune et la RN 7
544014	Route de Chasse - RD 4	Entrée/Sortie	A 450 m du carrefour-giratoire avec le Chemin des Lônes et la Rue du 24 avril 1915
544015	Boulevard du Rhône - RN 407	Sortie	Intersection avec la bretelle d'accès depuis le chemin des Lônes au Bd du Rhône.
544016	Boulevard du Rhône - RN 407	Entrée	Intersection avec la bretelle d'accès depuis le chemin des Lônes au Bd du Rhône.
544017	Boulevard du Rhône - RN 407	Entrée/Sortie	Carrefour d'accès au Quai Claude Bernard.
544018	Pont Delatre de Tassigny	Entrée/Sortie	Intersection de la RN 7 et de la RD 502 (carrefour place St Louis).
544019	Avenue Jean Monnet	Entrée/Sortie	Intersection avec la Montée de Malissol et Chemin de Grange Neuve (Jardin)
544020	Chemin de Collonge	Entrée/Sortie	Limite avec la commune de Jardin
544021	Boulevard Pacatianus	Entrée/Sortie	Intersection avec le Boulevard Georges Pompidou
544022	Avenue Général Leclerc - RD 1007	Entrée/Sortie	Intersection avec la Rue de Saint Alban

544023	Montée Coupe-Jarret - RD 46	Entrée/Sortie	Intersection avec la montée des Grands Prés
544024	Chemin de la Rente - RD 46a	Entrée/Sortie	A 320 m dans le sens Nord-Sud de l'intersection avec le Chemin de Combe Goure
544025	RD 167 (Saint-Benoît)	Entrée/Sortie	150 m après l'intersection avec la montée Saint-Marcel
544026	Route de Bérardier - RD 538	Entrée/Sortie	Intersection avec la RD 167, la montée Saint-marcel et l'avenue Jean-Monnet
544027	Bd. Georges Pompidou - RN 7	Entrée/Sortie	Entrée à hauteur de l'intersection avec l'avenue Beauséjour. Sortie à hauteur de l'intersection avec la rue Laurent Florentin.
544028	Chemin du Mas de Versailles	Entrée/Sortie	Intersection avec la RD. 41
544029	Chemin de Durandal	Entrée/Sortie	Intersection avec le Chemin de la Balay

ARTICLE 2 : Sont abrogés tous les arrêtés contraires au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La signalisation appropriée et réglementaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Chef de la Circonscription de la Police Nationale de Vienne, la Police Municipale de Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vienne, le 04 juin 2008
Pour le Député Maire,
L'adjoint délégué,



[Handwritten signature]

VILLE DE VIENNE - Limite d'agglomération
1/25000

